



Législature 2021-2026

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 1 intergroupes concernant la mise sur pied d'une commission Enfance et Jeunesse

Séance du 28 octobre 2024

1. Préambule

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil général a accepté à la majorité de transmettre au Conseil communal pour analyse un postulat intergroupes ayant pour titre : « Mise sur pied d'une commission Enfance et Jeunesse ».

En préambule, il convient de citer l'article 55, alinéa 2, du règlement du Conseil général qui dit :

« Les postulats consistent à demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. »

A la lecture de cet alinéa, il est relevé que le postulat présenté n'est pas conforme au règlement du Conseil général, car il ne se limite pas à demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport, mais demande également des mesures concrètes et la mise en place d'une commission. En demandant directement des actions précises, le postulat interfère avec le processus normal de réflexion et de rapport du Conseil communal.

Pour rappel, le texte de ce postulat est le suivant :

Outre la convention internationale des droits de l'homme et la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, la loi fédérale d'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, et au niveau cantonal, la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) engagent les cantons et les communes à promouvoir le développement des enfants et des jeunes, à garantir leur droit de participer à la société et à protéger celles et ceux qui sont menacés. La LEJ dit ceci à son article 8 et à son article 20 :

Art. 8

Responsabilités des communes

Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau régional.

Art. 20

Activités générales concernant les enfants et les jeunes – Définition

Sous activités générales, on entend notamment la participation des enfants et des jeunes à l'échelon local, l'offre d'une animation jeunesse en milieu ouvert, le soutien aux projets des jeunes, l'information sur ces offres aux jeunes et aux familles ainsi qu'un aménagement de l'environnement adapté aux besoins des enfants et des jeunes.

La loi engage donc les communes à développer une politique de l'enfance et de la jeunesse. Son règlement d'application mentionne que les communes mettent sur pied une offre destinée aux enfants et aux jeunes, basée sur une stratégie et un plan d'actions.

Le canton de Fribourg a établi une stratégie (« Je participe ! ») sur laquelle les communes peuvent se baser et un guide pour les communes. Cette stratégie vise trois objectifs pour les enfants et les jeunes :

- 1. Une éducation globale*
- 2. Encourager la participation et la citoyenneté*
- 3. Promouvoir un cadre de vie épanouissant*

Pour tous ces objectifs, les communes doivent être impliquées. Elles sont aux premières loges.

Le canton met également à disposition -sur demande- une personne aidant à l'élaboration de la stratégie communale et subventionne la commune pour ce faire et pour les activités communales.

Or, en parcourant la réponse du Conseil communal et les documents cantonaux à disposition sur les stratégies communales déposées et validées, il s'avère que Courtepin ne dispose pas d'une vraie stratégie écrite, à long terme, avec une vision claire, et d'un plan d'actions concret, le tout accessible à toute la population.

Bien des communes, dont Fribourg, Bulle et même Gurmels, disposent d'une telle stratégie et d'un plan de mesures concret, et même d'une Commission de l'enfance et de la jeunesse.

C'est pourquoi, nous, conseillers et conseillères générales soussignés demandons :

- 1. La mise en place d'une Commission enfance et jeunesse à Courtepin chargée d'élaborer un concept Enfance et Jeunesse, composée de membres issus de divers milieux et organismes.*
- 2. Ce concept comprendra :*
 - Un état des lieux des offres actuelles et des infrastructures de l'enfance et de la jeunesse sur l'ensemble de la commune*
 - Une stratégie structurée et un plan d'actions*
 - Assortis d'un planning temporel et d'un plan financier*
- 3. Cette Commission travaillera de concert avec d'autres organismes tel que clubs sportifs, associations de culture et loisirs, propriétaires, jeunesses, paroisses, etc...*
- 4. Cette Commission se chargera de demander au canton de Fribourg (Service de l'enfance et de la jeunesse) l'aide matérielle en personnel, disponible pour l'aider à élaborer ce concept.*
- 5. Cette Commission sera présidée par le/la conseiller/ère communale en charge des écoles ou de la culture et sera composée de conseillers généraux et conseillères générales de tous les groupes.*

2. Analyse de la situation

Les bases légales ne sont pas énumérées car déjà disponibles dans le postulat.

Les diverses activités et programmes disponibles pour les enfants et les jeunes dans la commune ont été catalogués. Cette liste a permis de recenser et de documenter l'ensemble des offres actuelles, allant des infrastructures éducatives et sportives à celles culturelles et de loisirs. Ce travail de recensement permettra au conseil général de mieux comprendre les ressources existantes.

Explication du concept cantonal « Je participe ! » indiqué dans le postulat :

Les trois principaux objectifs du programme cantonal « Je participe ! » sont énumérés dans le postulat.

Le programme met en œuvre diverses actions concrètes et organise régulièrement des événements ("Happy Events") pour partager des expériences et des bonnes pratiques entre les communes et les organisations impliquées. Ces événements abordent des thématiques variées comme la participation des jeunes à l'aménagement des espaces, la responsabilisation des jeunes dans la gestion de projets, et les politiques communales de petite enfance.

Infrastructures de loisirs existantes et projets communaux

Villarepos

- Place de jeux rénovée en 2021 : avec tyrolienne et place de pique-nique
- Place de skater et basket

Wallenried

- Place de jeux rénovée en 2022
- Place de basket

Courtaman

- Projet de place de jeux dans la zone Michel : avec zone verte et tables de pique-nique. Une ludothèque et salle pour sociétés sont présentes dans le projet

Pensier

- Projet de place multisport : sur la place du tennis et du basket à la Maison St-Dominique
- Bord du lac : gazon, place de grill et toboggan. Location de SUP (stand up paddle) mis en place par un particulier

Courtepin

- Place de jeux et place de pique-nique : à Festisport
- Toboggans, place de jeux et prairie fleurie : à l'école
- Projet de skateparc

Barberêche

- Place de jeux, terrain de basket et de pique-nique

Activités existantes :

Maternelle Le Petit Train à Villarepos

La maternelle est communale. Elle offre aux enfants durant les deux années précédant l'école enfantine la possibilité de faire ses premières expériences sociales accompagnés par une éducatrice diplômée et bilingue français-allemand, également formée à la pédagogie Montessori. Cette méthode permet à chaque enfant de progresser à son rythme de façon autonome. La maternelle est ouverte tous les matins.

Activités spéciales de la maternelle :
Organisation complète de la St-Nicolas à Villarepos.
Sortie en forêt en juin chaque année.

Association Carré de sable à Courtepin

L'association accueille des enfants de deux mois à douze ans à la crèche et deux accueils extrascolaires (école enfantine et école primaire). Les familles peuvent obtenir des subventions communales basées sur les revenus.

L'atelier en forêt a été abandonné.

Ecole

Bibliothèque scolaire avec horaires élargis pour le public à l'école.

Bancs d'amitié à Courtepin et Barberêche (les bancs de l'amitié permettent aux élèves timides ou esseulés pendant la récréation de ne pas le rester trop longtemps).

Activités proposées dans le bulletin scolaire de l'école :

FC Courtepin Misery-Courtion,
FC Villarepos
FSG Courtepin Courtaman
Piscine de Courtepin
Chœur d'enfants « La clef des chants »
Conservatoire Fribourg
Cours de percussion
Société de musique l'venir de Barberêche-Courtepin
Cours de langue portugaise et espagnole
Ludothèque Pinocchio
Passeport vacances PassVac
Carnaval de Courtepin

A noter que le basket de Courtepin ne propose pas de cours pour les jeunes, car des moniteurs manquent.

Conseil des parents

Le conseil des parents a été fondé en 2018. Son rôle est de servir à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur :

- la collaboration entre l'école et les parents ;
- le bien-être des élèves ;
- leurs conditions d'étude.

Le conseil des parents est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Selon l'article 31 alinéa 2 de la loi scolaire, le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Le conseil est composé de :

- 8 membres nommés par le conseil communal ;
- la/le conseillère/er communal/e,
- responsable des écoles, participe au conseil des parents ;
- les directions d'établissement participent au conseil des parents.

Activités proposées par le Conseil des parents :

Journée coup de balai en avril

Les enfants du cercle scolaire ramassent les déchets qu'ils peuvent trouver dans les rues, les forêts et sentiers. Quelques classes se rendent également à la déchetterie communale afin d'effectuer le tri de la récolte. Cette action sensibilise les enfants à la gestion des déchets.

Journée du lait

Les enfants du cercle scolaire reçoivent une portion de lait à la pause. Cette action permet de d'intégrer les thèmes de la santé, du plaisir et de la durabilité.

Concours de dessin

Marché gratuit pour les accessoires utiles aux écoliers

Collations lors du dernier jour d'école

Paquet pour la saint Nicolas pour les 5-8H

Concept « fit4future »

Ce concept amène par le jeu les enfants à bouger davantage, les sensibilise à l'importance d'une alimentation équilibrée et stimule leurs facultés intellectuelles. Les élèves germanophones du cercle scolaire ont pu partir en camp grâce à ce concept et certains ont pu bénéficier d'une journée de ski gratuite pendant 4 mercredis.

Pédibus

Les parents sont régulièrement sollicités afin de créer des lignes Pédibus pour amener des groupes d'enfants à l'école.

Cours d'initiation au suisse allemand « Rägeboge »

D'abord proposés à la maternelle de Villarepos, ces cours ont été déplacés à l'école de Courtepin et ont remporté un vif succès. Le premier semestre 2024 a permis l'ouverture de 4 classes pour les élèves intéressés de 1H à 4H.

Samaritains : cours BLS compact pour les jeunes

Le conseil communal organise une formation BLS compact, d'une durée de 1h30 à 2h, destinée aux enfants dès la 5H. Ce cours, dispensé par les samaritains de Courtepin, permettra aux enfants d'acquérir et de pratiquer les bases des premiers secours. Dans d'autres cantons, il a été constaté que plus les enfants apprennent tôt ces compétences, plus cela est bénéfique en situation d'urgence, car les gestes deviennent automatiques.

Café-parent-enfant et puériculture à Courtepin

Il s'agit d'un lieu de rencontre et d'échange ouvert et bilingue pour les familles avec des enfants de 0 à 7 ans organisé par la puériculture du district du Lac et l'association pour l'éducation familiale. En 2024, 5 dates de rencontre sont proposées. Pendant que les enfants jouent, les parents peuvent échanger des questions sur le quotidien de la famille et sur le défi de l'éducation avec l'équipe spécialisée et les autres familles.

Intersociété

L'intersociété est composée de 29 sociétés locales qui coordonne les activités dans la commune. Elle est composée de sociétés culturelles, sportives, de chant, de musique, de théâtre, ainsi que paroissiales. L'autorité communale est membre permanente de l'intersociété et l'administration en assure le secrétariat.

Pumptrack à Wallenried

Le Conseil Communal a récemment décidé de financer l'acquisition d'un pumptrack mobile, destiné aux jeunes de notre commune. Cette initiative s'inscrit dans notre engagement à offrir des infrastructures modernes et attractives pour encourager les activités sportives et de plein air chez les jeunes.

Le pumptrack mobile, piste spécialement conçue pour les vélos, les trottinettes et les skateboards, est un circuit fermé avec des bosses et des virages relevés, permettant aux utilisateurs de se propulser sans pédaler en utilisant le mouvement de leur corps. Cet équipement est particulièrement apprécié pour sa capacité à s'adapter à différents niveaux de compétence, du débutant à l'expert.

Le pumptrack a été installé durant deux périodes à Wallenried :

du 6 novembre 2023 au 8 janvier 2024 et du 11 juin au 8 juillet 2024. L'expérience sera reconduite en 2025.

Decouvertépin

Fin août, circuit dans la commune à faire à vélo ou à pied pour toute la famille.

Piscine de Courtepin

La piscine de Courtepin est ouverte au public le mercredi de 15h30 à 19h00 et le dimanche de 08h30 à 11h00.

Midnight Games Courtepin

Les Midnight Games Courtepin sont mis en place par la Fondation IdéeSport. La contribution financière de la commune s'élève à CHF 29'000.- et sera augmentée à CHF 32'580.- pour la saison 2025/2026

Pour la saison 2023-2024, une moyenne de 45 jeunes était présente aux 25 soirées.

Jeunes citoyens

Chaque année, le conseil communal invite les jeunes citoyennes et citoyens ayant obtenu leur majorité pour une réception, suivie d'un repas.

Année	Nombre de majorité	Répondu favorablement	Répondu négativement	Sans réponse
2021	59	9	16	34
2022	65	12	16	37
2023	72	17	11	44

Les 12 jeunes ayant répondu favorablement à la réception en 2022 ont été invités à prendre part à la séance du conseil général du 7 mars 2023. Une jeune citoyenne a accepté cette invitation.

Les 17 jeunes ayant répondu favorablement à la réception en 2023 ont été invités à prendre part à la séance du conseil général du 13 mars 2024. Trois jeunes ont accepté cette invitation.

Projet REPER

Conscient qu'il manque des activités pour les jeunes adultes, le conseil communal étudie actuellement le projet de mandater l'association REPER pour effectuer une intervention de travail social de rue dans la commune. L'association REPER propose cette activité pour les jeunes entre 10 et 25 ans. Le travail social de rue consiste à aller vers les jeunes dans des endroits qui sortent des cadres institutionnels habituels, principalement dans les espaces publics comme les parcs ou les rues, ceci afin de créer un lien de confiance avec les jeunes en les écoutant sans jugement pour qu'ils et elles puissent s'exprimer librement. Le but est aussi que les jeunes puissent faire part de leurs besoins et de leurs attentes.

3. Conclusion

Afin de garantir des synergies efficaces, les dicastères de l'enfance et de l'école, ainsi que la commission culture et loisirs, collaborent étroitement sur toutes les activités liées à l'enfance et à la jeunesse. Cette coopération est essentielle pour optimiser les ressources et maximiser l'offre d'activités pour les jeunes de notre commune.

Pour l'avenir, il sera important de continuer à explorer des pistes permettant d'améliorer la participation citoyenne et d'optimiser la collaboration avec les acteurs locaux, tout en restant attentifs aux besoins évolutifs de la population.

Il apparaît pertinent de réfléchir l'augmentation de la commission à la prochaine législature, car il ne reste qu'une année et demie avant la fin de celle-ci.

Le conseil communal prie le conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat. Celui-ci est ainsi liquidé.

Rapport validé par le conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2024

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat